

GUIDE DES INDICATEURS DU PROGRAMME ACCÉLÉRER LA TRANSITION CLIMATIQUE LOCALE

PLANIFICATION ET MISE EN ŒUVRE
DE PROJETS ISSUS DES PLANS CLIMAT

APPEL DE
PROGRAMMATION 01
(automne 2024)
Version 1.0 (juillet 2025)



Ce document a été réalisé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Il est publié en version électronique à l'adresse suivante : [Québec.ca/gouv/affaires-municipales-habitation](https://quebec.ca/gouv/affaires-municipales-habitation).

ISBN 978-2-555-01759-7 (PDF)

Dépôt légal, Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2025.

Tous droits réservés. La reproduction de ce document par quelque procédé que ce soit et sa traduction, même partielles, sont interdites sans l'autorisation des Publications du Québec.

© Gouvernement du Québec, ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, 2025

Table des matières

Définitions.....	4
À propos de ce guide	4
Listes d'indicateurs	4
Indicateurs liés aux projets d'adaptation	5
Études et analyses	5
Conception et implantation de solutions	5
Indicateurs liés aux projets d'atténuation	8
Études et analyses	8
Conception et implantation de solutions	9
Indicateurs liés aux projets de soutien à la transition climatique	12
Coordination de la programmation	12
Mobilisation, formation et sensibilisation des acteurs	13
Gouvernance et intégration des changements climatiques dans les politiques, les stratégies, les réglementations ou les plans municipaux.....	15
Identification et transmission des indicateurs au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation	16
Suivi annuel des indicateurs.....	16
Rapport final des indicateurs	16
Annexe - Tableau-synthèse des indicateurs	17

Définitions

Actif : composante matérielle tangible qui a une certaine valeur et qui permet la prestation de services. Cela comprend, sans s’y limiter, les routes, les trottoirs, les ponts, les réseaux d’eau potable et d’égouts, les bâtiments, les installations récréatives, les parcs et les véhicules.

Canopée : strate supérieure d’un couvert forestier constituée de l’ensemble des cimes des arbres et soumise à l’influence directe de la lumière solaire.

GES : gaz à effet de serre.

MELCCFP : ministère de l’Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs.

À propos de ce guide

Dans le cadre du volet 2 – Planification et mise en œuvre de projets issus des plans climat du programme Accélérer la transition climatique locale (ATCL), tous les projets retenus d’une programmation approuvée doivent être suivis par des indicateurs prédéterminés.

Le bénéficiaire doit identifier tous les indicateurs applicables à ces projets et transmettre l’information au ministère des Affaires municipales et de l’Habitation au plus tard trois mois après la signature de la convention d’aide. De plus, le bénéficiaire doit rendre compte des résultats de ces indicateurs chaque année, lors du suivi d’avancement des projets, ainsi qu’à la fin de chaque projet prévu dans sa programmation (rapport final).

Le présent guide fournit les instructions au bénéficiaire afin qu’il puisse adéquatement identifier et mesurer les indicateurs pour ses projets.

Listes d’indicateurs

Les indicateurs applicables aux projets sélectionnés sont déterminés en fonction de la nature du projet et du type de projet. Plusieurs indicateurs peuvent s’appliquer à un même projet et, le cas échéant, tous les indicateurs applicables doivent être suivis.

Afin de faciliter leur identification, les indicateurs sont présentés dans les sections suivantes sous forme de tableaux fractionnés en fonction des trois grandes catégories de projets du programme (adaptation, atténuation et soutien) et du type de projet (études et analyses, conception et implantation de solutions, etc.). Chacun des indicateurs est décrit et des explications sont apportées afin de préciser notamment les méthodes et les unités de mesure à utiliser ainsi que les informations complémentaires requises.

Le tableau-synthèse de tous les indicateurs est présenté en annexe.

Indicateurs liés aux projets d'adaptation

Cette section présente les indicateurs applicables à différents types de projets d'adaptation aux changements climatiques.

Études et analyses

N°	Indicateur	Précisions	Type de données attendues
ADE-01	Nombre d'études et d'analyses réalisées	Cet indicateur est applicable à tous les projets d'études (acquisition de connaissances et de données, études préliminaires et analyses de solutions). Il vise à comptabiliser le nombre d'études et d'analyses effectuées dans le cadre du projet. Un projet peut être constitué d'une seule étude ou analyse, ou peut comprendre plusieurs études ou analyses complémentaires ou connexes au regard de l'objectif poursuivi. Si le projet est une étude unique, la cible de l'indicateur devrait être de 1. En revanche, si le projet d'étude prévoit plusieurs analyses distinctes, la cible devrait correspondre au nombre prévu. Exemples d'études ou d'analyses distinctes : collecte de données, cartographie, diagnostic, analyse des enjeux et des problématiques, appréciation des risques, analyse de vulnérabilité, analyse de solutions et analyse préliminaire (analyse d'impact, de faisabilité, etc.).	<u>Cible</u> : nombre prévu d'études ou d'analyses réalisées dans le cadre du projet (ex. : 3). <u>Suivi annuel</u> : nombre total d'études ou d'analyses réalisées selon l'avancement du projet (ex. : 2). <u>Rapport final</u> : nombre et types d'études ou d'analyses réalisées au terme du projet.

Conception et implantation de solutions

N°	Indicateur	Précisions	Type de données attendues
ADS-01	Nombre de personnes mieux protégées par le projet	Cet indicateur est applicable à tous les projets d'adaptation qui permettent de protéger les populations face à un ou plusieurs aléas climatiques (pluie abondante, feu de forêt, vagues de chaleur, sécheresse, etc.). Il permet de quantifier le nombre de personnes dont la capacité à faire face (protection et résilience) à des aléas climatiques a été renforcée grâce à la mise en place du projet. Le nombre de personnes exposées ou à risque avant la mise en œuvre du projet doit être connu afin de servir de référence. La cible et les valeurs mesurées doivent être cohérentes au regard de ce nombre. Si le projet concerne l'aléa « vagues de chaleur », l'indicateur relatif au nombre de personnes vulnérables doit aussi être suivi (voir l'indicateur concerné).	<u>Cible</u> : nombre prévu de personnes mieux protégées au terme du projet (ex. : 10 000). <u>Suivi annuel</u> : nombre attendu de personnes mieux protégées selon l'avancement du projet (ex. : 1 000 à l'an 1; 5 000 à l'an 2; 10 000 au terme du projet). <u>Rapport final</u> : nombre de personnes mieux protégées au terme du projet.

ADS-02	Nombre de personnes vulnérables exposées à l'aléa « vagues de chaleur » mieux protégées par le projet	Cet indicateur est applicable à tous les projets de verdissement visant à réduire l'exposition ou la sensibilité des populations vulnérables¹ face aux vagues de chaleur. Il vise à quantifier le nombre de personnes mieux protégées grâce à des aménagements, à des services ou à des interventions ciblées (ex. : îlots de fraîcheur, végétalisation, etc.). <i>Méthodologie à venir.</i> Cet indicateur doit être corrélé avec celui intitulé « Nombre de personnes mieux protégées par le projet », mentionné à la ligne précédente. Par conséquent, les valeurs observées pour cet indicateur devraient être inférieures à celles observées pour l'indicateur précédent.	<u>Cible</u> : nombre prévu de personnes vulnérables mieux protégées au terme du projet (ex. : 2 000). <u>Suivi annuel</u> : nombre de personnes vulnérables mieux protégées selon l'avancement du projet (ex. : 300 à l'an 1; 500 à l'an 2; 2 500 au terme du projet). <u>Rapport final</u> : nombre de personnes vulnérables mieux protégées au terme du projet.
ADS-03	Nombre de bâtiments ou d'infrastructures mieux protégés par le projet	Cet indicateur est applicable à tous les projets d'adaptation qui permettent de protéger des bâtiments situés dans des zones exposées à un ou plusieurs aléas climatiques (pluie abondante, vagues de chaleur, sécheresse, etc.). Par exemple, les projets de verdissement permettent de diminuer l'exposition des bâtiments à la chaleur et l'aménagement de parcs éponges permet de réduire le nombre de bâtiments touchés par les inondations pluviales. Le nombre de bâtiments ou d'infrastructures exposées à l'aléa avant la mise en œuvre du projet doit être connu afin de servir de référence.	<u>Cible</u> : nombre prévu de bâtiments mieux protégés au terme du projet (ex. : 70). <u>Suivi annuel</u> : mesure du nombre de bâtiments mieux protégés selon l'avancement du projet (ex. : 0 à l'an 1; 0 à l'an 2; 75 au terme du projet). <u>Rapport final</u> : nombre de bâtiments mieux protégés au terme du projet.
ADS-04	Nombre d'infrastructures adaptées	Cet indicateur est applicable à tous les projets d'adaptation d'une infrastructure municipale. Il permet de comptabiliser les infrastructures ayant fait l'objet de modifications physiques ou techniques visant à améliorer leur résilience face aux aléas climatiques. Ces adaptations peuvent inclure, par exemple, l'utilisation de matériaux réfléchissants ou d'un revêtement perméable, ou encore l'intégration de solutions végétalisées (toits verts).	<u>Cible</u> : nombre prévu d'infrastructures adaptées au terme du projet (ex. : 3). <u>Suivi annuel</u> : nombre d'infrastructures adaptées selon l'avancement du projet (ex. : 0 à l'an 1; 0 à l'an 2; 3 à l'an 3). <u>Rapport final</u> : type d'adaptation ainsi que nombre et type d'infrastructures adaptées au terme du projet.

¹ Certains groupes de la population sont plus vulnérables aux vagues de chaleur, selon leur état de santé, leur exposition à la chaleur et leur capacité à s'adapter. On y compte notamment les personnes âgées, les personnes en situation d'itinérance, les personnes ayant des problèmes de santé préexistants, les résidentes et résidents de centres urbains et les jeunes enfants.

ADS-05	Nombre et superficie des aménagements réalisés	Cet indicateur s'applique aux aménagements physiques ou naturels réalisés dans le cadre du projet ainsi qu'à la surface qu'ils occupent. Il inclut par exemple les zones végétalisées, les bassins de rétention, les surfaces perméables et les espaces publics réaménagés. L'objectif est de quantifier à la fois le nombre d'interventions et leur ampleur spatiale, en lien avec l'adaptation aux changements climatiques. <i>Méthodologie à venir.</i> Dans le cas d'un projet comportant un seul aménagement, on comptabilise une seule unité et sa superficie, en mètres carrés. Pour un projet comprenant plusieurs aménagements, chaque aménagement est compté individuellement, qu'il s'agisse : - du même type d'aménagement répété dans différents secteurs (ex. : plusieurs noues végétalisées dans un quartier); - de types d'aménagements différents poursuivant un objectif commun (ex. : verdissement et gestion des eaux pluviales).	<u>Cibles</u> : - Nombre prévu d'aménagements réalisés au terme du projet (ex. : 3); - Superficie qui sera aménagée au terme du projet (ex. : 1 500 m²). <u>Suivi annuel</u> : - Nombre d'aménagements réalisés selon l'avancement du projet (ex. : 0 à l'an 1; 0 à l'an 2; 3 à l'an 3); - Superficie aménagée, selon l'avancement du projet (ex. : 500 m² à l'an 1; 500 m² à l'an 2; 500 m² à l'an 3). <u>Rapport final</u> : type d'actif aménagé (ex. : rue, parc, espace public), type d'aménagement ainsi que nombre et superficie des aménagements réalisés au terme du projet.
ADS-06	Nombre d'arbres plantés	Cet indicateur s'applique à tous les projets de verdissement liés à l'aléa « vagues de chaleur ». Il mesure le nombre d'arbres plantés dans le cadre du projet et permet de suivre les efforts de verdissement visant à réduire les îlots de chaleur. Le suivi comprend également le taux de survie des arbres plantés dans les secteurs visés.	<u>Cible</u> : nombre prévu d'arbres plantés au terme du projet (ex. : 50). <u>Suivi annuel</u> : - Nombre d'arbres plantés selon l'avancement du projet (ex. : 15 à l'an 1; 25 à l'an 2; 50 au terme du projet); - Taux de survie des arbres plantés (en pourcentage) (ex. : 85 % à l'an 1; 70 % à l'an 2; 65 % au terme du projet). <u>Rapport final</u> : nombre d'arbres plantés et taux de survie des arbres plantés au terme du projet.
ADS-07	Pourcentage ou évolution de la couverture de la canopée	Cet indicateur s'applique à tous les projets de verdissement liés à l'aléa « vagues de chaleur ». Il permet de mesurer, à l'échelle locale, l'augmentation de la superficie occupée par la canopée attribuable à la mise en œuvre du projet. Cet indicateur permet de suivre les efforts de verdissement déployés pour atténuer les îlots de chaleur urbains. <i>Méthodologie à venir.</i>	<u>Cible</u> : augmentation prévue de la canopée au terme du projet (en pourcentage) (ex. : 15 %). <u>Suivi annuel</u> : augmentation de la canopée (ex. : 5 % à l'an 1; 10 % à l'an 2; 15 % au terme du projet). <u>Rapport final</u> : augmentation de la canopée au terme du projet (ex. : 15 %).

ADS-08	Nombre de changements de pratiques mis en place	Cet indicateur s'applique aux projets comprenant des modifications aux pratiques d'aménagement, de plantation ou de construction, dans le but de renforcer la résilience des milieux bâtis ou naturels face aux aléas climatiques. Ces changements sont directement observables et intégrés dans les projets d'adaptation. Exemples de changements de pratiques : - Remplacement d'essences d'arbres par des espèces plus résistantes à la sécheresse ou aux maladies climatiques; - Choix de plantes à faible émission de pollen pour réduire les impacts sur la santé publique; Modification des pratiques d'entretien (ex. : réduction de la tonte pour favoriser la rétention d'eau et son infiltration dans le sol).	<u>Cible</u> : nombre prévu de changements de pratiques au terme du projet (ex. : 2). <u>Suivi annuel</u> : nombre de changements de pratiques selon l'avancement du projet (ex. : 0 à l'an 1; 1 à l'an 2; 2 à l'an 3). <u>Rapport final</u> : nombre et type de changements de pratiques au terme du projet.
--------	---	---	--

Indicateurs liés aux projets d'atténuation

Cette section présente les indicateurs applicables à différents types de projets d'atténuation des changements climatiques.

Études et analyses

N°	Indicateur	Précisions	Type de données attendues
ATE-01	Nombre d'études et d'analyses réalisées	Cet indicateur s'applique à tous les projets pour lesquels des études ou des analyses ont été réalisées, qu'il s'agisse d'acquisition de connaissances et de données, d'études préliminaires ou encore d'analyses de solutions. Il vise à comptabiliser le nombre d'études ou d'analyses effectuées dans le cadre du projet. Un projet peut consister en une seule étude ou analyse, ou inclure plusieurs études ou analyses complémentaires ou connexes en lien avec l'objectif visé. Si le projet ne comporte qu'une seule étude, la cible de l'indicateur devrait être de 1. En revanche, si le projet prévoit plusieurs analyses distinctes, la cible devra refléter le nombre total d'analyses prévues (voir les exemples). Exemples d'études ou d'analyses distinctes : collecte de données, diagnostic, analyse des enjeux et des problématiques, analyse du potentiel de réduction des émissions de GES, analyse de solutions et analyse préliminaire (analyse d'impact, de faisabilité, etc.).	<u>Cible</u> : nombre prévu d'études ou d'analyses réalisées dans le cadre du projet (ex. : 3). <u>Suivi annuel</u> : nombre d'études ou d'analyses réalisées selon l'avancement du projet (ex. : 2). <u>Rapport final</u> : nombre et types d'études ou d'analyses réalisées au terme du projet. Exemple : - Une analyse de solutions; - Deux études préliminaires.

Conception et implantation de solutions

N°	Indicateur	Précisions	Type de données attendues
ATS-01	Réduction des GES	Cet indicateur s'applique à tous les projets qui visent à réduire les émissions de GES. Il permet d'estimer la quantité annuelle de GES évitée grâce aux actions mises en œuvre dans le cadre du projet. Les réductions peuvent être : - directes, lorsqu'elles proviennent de sources d'émission contrôlées par le projet (ex. : conversion énergétique, efficacité énergétique); - indirectes, lorsqu'elles résultent d'effets induits par le projet, comme des changements de comportement (ex. : aménagement cyclable favorisant le transport actif). Les résultats doivent être exprimés en tonnes d'équivalent en dioxyde de carbone (t éq. CO₂) par an et calculés conformément aux directives officielles du MELCCFP. La méthodologie employée doit être conforme à celle préconisée dans le <i>Guide de quantification des émissions de gaz à effet de serre</i> du MELCCFP² et être réalisée par une ou un spécialiste, ou au moyen d'un outil reconnu. La période de référence débute à partir de la mise en œuvre du projet.	<u>Cible</u> : réduction annuelle des GES prévue au terme du projet (ex. : 15 t éq. CO₂/an). <u>Suivi annuel</u> : réduction annuelle des GES selon l'avancement du projet (ex. : 5 t éq. CO₂/an). <u>Rapport final</u> : réduction annuelle des GES au terme du projet (ex. : 15 t éq. CO₂/an).
ATS-02	Réduction de la consommation énergétique	Cet indicateur s'applique à tous les projets qui visent à améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments municipaux. Il vise à mesurer la quantité d'énergie, exprimée en GJ (Gigajoules), économisée grâce aux actions mises en œuvre dans le cadre du projet. Les données peuvent être obtenues à partir : - d'audits énergétiques; - de factures d'électricité ou de consommation énergétique; - de rapports de performance énergétique. La période de référence débute à partir de la mise en œuvre du projet.	<u>Cible</u> : réduction annuelle de la consommation énergétique prévue au terme du projet (ex. : 25 000 GJ). <u>Suivi annuel</u> : réduction de la consommation énergétique annuelle selon l'avancement des projets (ex. : 5 000 GJ à l'an 1; 10 000 GJ à l'an 2; 15 000 GJ à l'an 3; 25 000 GJ à l'an 4). Mesure par source énergétique, selon le cas : Électricité : kWh Gaz naturel : m³ Mazout ou propane (spécifiez) : L Conversion de la consommation totale de l'ensemble des sources d'énergie exprimée en GJ

² <https://www.environnement.gouv.qc.ca/changements/ges/guide-quantification/index.htm>.

			<u>Rapport final</u> : réduction de la consommation énergétique annuelle au terme du projet (ex. : 25 000 GJ). Mesure par source énergétique, selon le cas : Électricité : kWh Gaz naturel : m³ Mazout ou propane (spécifiez) : L Conversion de la consommation totale de l'ensemble des sources d'énergie exprimée en GJ
ATS-03	Nombre de services mis en place	Cet indicateur s'applique aux projets qui visent à mettre en œuvre ou à améliorer des services contribuant à la réduction des émissions de GES ou à l'adoption de comportements sobres en carbone. Il permet de comptabiliser le nombre de services distincts créés ou bonifiés dans le cadre du projet, en fonction de leur fonction principale. Chaque service devrait être compté une seule fois, même s'il est déployé à plusieurs endroits. En revanche, si le projet prévoit plusieurs services distincts, la cible devra refléter le nombre total de services prévus (voir les exemples). Exemples de services distincts : - Implantation de services de partage de vélos; - Installation de bornes de recharge pour vélos; - Espaces de stationnement sécurisés pour véhicules de micromobilité; - Espaces de stationnement sécurisés pour vélos.	<u>Cibles</u> : - Nombre prévu de services mis en place au terme du projet (ex. : 3); - Nombre prévu de personnes ayant accès aux services au terme du projet (ex. : 500 personnes). <u>Suivi annuel</u> : - Nombre de services mis en place selon l'avancement du projet (ex. : 0 à l'an 1; 1 à l'an 2; 3 à l'an 3). - Nombre de personnes ayant accès aux services selon l'avancement du projet (ex. : 0 à l'an 1; 100 à l'an 2; 250 à l'an 3; 500 à l'an 4). <u>Rapport final</u> : nombre et type de services mis en place et nombre de personnes ayant accès aux services au terme du projet.
ATS-04	Nombre de transformations de bâtiments municipaux	Cet indicateur s'applique à tous les projets visant à améliorer la performance énergétique des bâtiments municipaux par l'implantation de mesures telles que la conversion d'énergie, la gestion de la puissance (ex. : stockage) ou la réduction de la consommation énergétique. Il permet de quantifier le nombre de transformations physiques ou techniques réalisées sur un ou plusieurs bâtiments dans le cadre d'un projet d'atténuation des changements climatiques.	<u>Cible</u> : nombre de transformations de bâtiments municipaux au terme du projet (ex. : 5). <u>Suivi annuel</u> : nombre de transformations de bâtiments municipaux selon l'avancement du projet (ex. : 1 à l'an 1; 3 à l'an 2; 5 au terme du projet).

		Exemples de transformations distinctes : - Intégration de systèmes de gestion intelligente de l'énergie (domotique, capteurs, automatisation); - Rénovation énergétique de bâtiments (isolation, fenêtres, toitures); - Remplacement d'éclairage conventionnel par des DEL à haute efficacité; - Conversion d'un système de chauffage au mazout vers une source d'énergie renouvelable.	<u>Rapport final</u> : - Nombre et types de transformations effectuées, au terme du projet. - Type d'actif.
ATS-05	Nombre de bâtiments municipaux convertis	Cet indicateur s'applique à tous les projets visant la conversion énergétique de bâtiments vers des sources d'énergie moins émettrices de GES. Il permet de comptabiliser les bâtiments dont les systèmes énergétiques à forte empreinte carbone (ex. : mazout, gaz naturel) ont été remplacés par des solutions plus durables (ex. : électricité, biomasse, géothermie).	<u>Cible</u> : nombre de bâtiments convertis au terme du projet (ex. : 5). <u>Suivi annuel</u> : nombre de bâtiments convertis selon l'avancement du projet (ex. : 1 à l'an 1; 3 à l'an 2; 5 au terme du projet). <u>Rapport final</u> : - Nombre de bâtiments convertis et type de conversion au terme du projet; - Type d'actif.
ATS-06	Nombre et superficie des aménagements réalisés	Cet indicateur s'applique principalement aux projets de mobilité active qui comprennent la réalisation d'aménagements extérieurs visant à réduire les émissions de GES et à favoriser les déplacements durables. Il permet de mesurer le nombre d'aménagements réalisés et leur superficie totale, exprimée en mètres carrés, ou leur longueur totale, en mètres linéaires. Les aménagements peuvent être de nature physique (infrastructures), paysagère (verdissement) ou fonctionnelle (sécurisation, accessibilité), et doivent concerner des espaces publics ou des infrastructures municipales. Exemples d'aménagements : - Aménagement de pistes cyclables ou de sentiers multiusages; - Réaménagement sécuritaire d'intersections pour piétons et cyclistes.	<u>Cibles</u> : - Nombre prévu d'aménagements réalisés au terme du projet; - Superficie ou longueur aménagée attendue au terme du projet. <u>Suivi annuel</u> : - Nombre d'aménagements réalisés selon l'avancement du projet; - Superficie ou longueur aménagée (en mètres carrés ou en mètres linéaires) selon l'avancement du projet.

			<u>Rapport final</u> : - Nombre et types d'aménagements réalisés au terme du projet; - Superficie ou longueur aménagée au terme du projet.
ATS-07	Nombre de changements de pratiques	Cet indicateur est applicable aux projets qui modifient de manière concrète des façons de faire ou des comportements dans les opérations municipales, dans une perspective de réduction des émissions de GES. Il permet de comptabiliser les changements de pratiques techniques, organisationnels ou comportementaux mis en œuvre dans le cadre du projet. Exemples de changements de pratiques : - Révision des horaires et des trajets de collecte des matières recyclables; - Adoption d'un nouveau protocole d'entretien des bâtiments municipaux intégrant des contrôles automatisés de chauffage et d'éclairage.	<u>Cible</u> : nombre de changements de pratiques prévus au terme du projet. <u>Suivi annuel</u> : nombre de changements de pratiques selon l'avancement du projet. <u>Rapport final</u> : nombre et type de changements de pratiques au terme du projet.

Indicateurs liés aux projets de soutien à la transition climatique

Cette section présente les indicateurs applicables à différents types de projets de soutien à la transition climatique locale.

Coordination de la programmation

N°	Indicateur	Précisions	Type de données attendues
SOC-01	Nombre de ressources humaines affectées à la coordination de la mise en œuvre de la programmation de projets	Cet indicateur s'applique aux projets déposés dans le cadre du volet 2 du programme ATCL qui nécessitent une coordination structurée pour assurer la mise en œuvre efficace de la programmation. Il mesure le nombre de personnes (employés, consultants ou collaborateurs) spécifiquement affectées à des fonctions de planification, de coordination, de suivi et de gestion des projets inscrits dans la programmation. Ces ressources humaines sont mobilisées pour assurer la cohérence, la supervision et le bon déroulement des actions prévues tout au long du cycle de vie des projets.	<u>Cible</u> : nombre prévu de personnes affectées à la coordination au terme du projet. <u>Suivi annuel</u> : nombre de personnes affectées à la coordination selon l'avancement du projet. <u>Rapport final</u> : nombre de personnes affectées à la coordination au terme du projet.

Mobilisation, formation et sensibilisation des acteurs

N°	Indicateur	Précisions	Type de données attendues
SOM-01	Nombre d'activités de formation	Cet indicateur s'applique aux projets visant à renforcer les connaissances, les compétences et les capacités d'adaptation des individus, dont les élues et élus et les employées et employés municipaux, ou des organisations face aux enjeux des changements climatiques. Il mesure le nombre d'activités de formation comprises dans le projet ainsi que le nombre de personnes jointes.	<u>Cibles</u> : - Nombre prévu d'activités de formation réalisées au terme du projet; - Nombre prévu de personnes jointes au terme du projet. <u>Suivi annuel</u> : - Nombre d'activités de formation réalisées selon l'avancement du projet. - Nombre de personnes jointes selon l'avancement du projet. <u>Rapport final</u> : - Nombre d'activités de formation réalisées au terme du projet; - Nombre de personnes jointes, selon les catégories de clientèle, au terme du projet.
SOM-02	Nombre d'activités de mobilisation et de sensibilisation	Cet indicateur s'applique aux projets visant à informer, sensibiliser ou mobiliser le public, les élus et les employés municipaux sur les enjeux climatiques, sans objectif de formation technique. Il mesure le nombre d'activités de mobilisation et de sensibilisation comprises dans le projet ainsi que le nombre de personnes jointes. Ces activités ont pour objectif de changer les attitudes ou comportements grâce à des campagnes, événements, actions communautaires ou outils de communication, souvent destinés à un large public ou à des communautés ciblées.	<u>Cible</u> : - Nombre attendu d'activités de formation réalisées, au terme du projet. - Nombre attendu de personnes jointes, au terme du projet. <u>Suivi annuel</u> : - Nombre d'activités de formation réalisées, selon l'avancement du projet. - Nombre de personnes jointes, selon l'avancement du projet.

			<u>Rapport final :</u> - Nombre d'activités de formation réalisées, au terme du projet. - Nombre de personnes et catégories de clientèle jointes, au terme du projet.
SOM-03	Nombre d'activités de concertation	Cet indicateur s'applique aux projets qui visent à mobiliser divers acteurs (citoyens, organisations, institutions) dans des processus de dialogue, de réflexion collective et de prise de décision partagée sur des enjeux liés aux changements climatiques. Il mesure le nombre d'activités de concertation comprises dans le projet ainsi que le nombre de personnes jointes. Ces activités peuvent inclure des groupes de travail, consultations publiques, forums communautaires, groupes de discussion en ligne, enquêtes et sondages, ateliers participatifs, séances de remue-méninges ainsi que des partenariats avec des organisations locales ou des collaborations interinstitutionnelles. Elles visent à favoriser une gouvernance inclusive et à renforcer l'adhésion aux actions climatiques.	<u>Cible :</u> - Nombre d'activités de concertation réalisées, prévu au terme du projet. - Nombre de personnes jointes, prévu au terme du projet. <u>Suivi annuel :</u> - Nombre d'activités de concertation réalisées, selon l'avancement du projet. - Nombre de personnes jointes. <u>Rapport final :</u> - Nombre et type d'activités de concertation réalisées, au terme du projet. - Nombre de personnes et catégories de clientèle jointes.

Gouvernance et intégration des changements climatiques dans les politiques, les stratégies, les réglementations ou les plans municipaux

N°	Indicateur	Précisions	Type de données attendues
SOG-01	Nombre de planifications, de politiques, de stratégies, de plans et de règlements de gouvernance adoptés ou mis à jour intégrant les changements climatiques	Cet indicateur s'applique aux projets dont l'issue est l'adoption ou la mise à jour de documents de gouvernance municipale intégrant les enjeux liés aux changements climatiques, qu'il s'agisse d'atténuation, d'adaptation ou de transition. Il permet de comptabiliser les documents officiels, tels que les planifications, les politiques, les stratégies, les plans ou les règlements, qui témoignent d'un engagement volontaire de la municipalité à intégrer les considérations climatiques dans ses outils décisionnels.	<u>Cible</u> : nombre de documents adoptés ou mis à jour au terme du projet. <u>Suivi annuel</u> : nombre de documents adoptés ou mis à jour selon l'avancement du projet. <u>Rapport final</u> : nombre et type de documents (planifications, politiques, stratégies, plans et règlements). Exemple : Trois documents : - Type 1 : planification; - Type 2 : politique; - Type 3 : règlement.

Identification et transmission des indicateurs au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation

Le bénéficiaire doit identifier les indicateurs applicables à ses projets et transmettre la liste au Ministère au plus tard trois mois après la signature de la convention d'aide. Cette étape se fait par l'entremise du [service ATCL du Portail gouvernemental des affaires municipales et régionales](#) – non disponible pour le moment.

Suivi annuel des indicateurs

Le bénéficiaire doit rendre compte annuellement des résultats de ses indicateurs. Cette étape se fera par l'entremise du [service ATCL du Portail gouvernemental des affaires municipales et régionales](#) – non disponible pour le moment. Des cibles doivent être identifiées pour la plupart des indicateurs, et celles-ci seront demandées lors du premier suivi annuel d'avancement du projet.

Rapport final des indicateurs

Le bénéficiaire doit rendre compte des résultats de ces indicateurs à la fin de chacun des projets de sa programmation. Des informations supplémentaires et des précisions sur le projet et l'atteinte des cibles seront aussi demandées. Un questionnaire sera rendu disponible à cet effet.

Annexe

Tableau-synthèse des indicateurs

Type de projet		Indicateur
Adaptation	Études et analyses	Nombre d'études et d'analyses réalisées
	Conception et implantation de solutions	Nombre de personnes mieux protégées par le projet
		Nombre de personnes vulnérables exposées à l'aléa « vagues de chaleur » mieux protégées par le projet
		Nombre de bâtiments ou d'infrastructures mieux protégés par le projet
		Nombre d'infrastructures adaptées
		Nombre et superficie des aménagements réalisés
		Nombre d'arbres plantés
		Pourcentage ou évolution de la couverture de la canopée
		Nombre de changements de pratiques mis en place
Atténuation	Études et analyses	Nombre d'études et d'analyses réalisées
	Conception et implantation de solutions	Réduction des GES
		Réduction de la consommation énergétique
		Nombre de services mis en place
		Nombre de transformations de bâtiments municipaux
		Nombre de bâtiments municipaux convertis
		Nombre et superficie des aménagements réalisés
		Nombre de changements de pratiques
Soutien à la transition	Coordination de la programmation	Nombre de ressources humaines affectées à la coordination de la mise en œuvre de la programmation de projets
	Mobilisation, formation et sensibilisation des acteurs	Nombre d'activités de formation
		Nombre d'activités de mobilisation et de sensibilisation
		Nombre d'activités de concertation
	Gouvernance et intégration des changements climatiques dans les politiques, les stratégies, les réglementations ou les plans municipaux	Nombre de planifications, de politiques, de stratégies, de plans et de règlements de gouvernance adoptés ou mis à jour intégrant les changements climatiques

